

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Noémie LUCE, Marc CHEMIN, Alexandre BRUBION, Marcel JOUEN.

Absents excusés : Éric DEPORTE, Margot TERRIER, Jean-Claude BOUGUET.

Absent :

Procurations : Margot TERRIER donne procuration à Florian BETTENCOURT

Éric DEPORTE donne procuration à Guillaume HAUCHARD.

Jean-Claude BOUGUET donne procuration à Marcel JOUEN

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD.

Secrétaire auxiliaire : Sonia MARECHAL

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 17/12/2024.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 17/12/2025 : aucune remarque.

Suite à cela le Procès-verbal du 17/12/2025 est approuvé.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ CA 2024 – CDG 2024 de la commune de Louvetot - Prévision budget 2025.

Le CA 2024. DEL 18-03-25-01

Mr le Maire expose les faits suivants. Mme Minot de la trésorerie de Lillebonne est venue en Mairie afin de contrôler le CA 2024 avec M. Guillaume HAUCHARD, premier adjoint, le Maire et Mme Sonia MARÉCHAL secrétaire.

M. le Maire laisse la parole à Mme Sonia MARÉCHAL afin de présenter le CA 2024 de la commune.

Dépenses de fonctionnement 2024	
Dépenses	491 840,17€
Recettes	511 666,00€
Résultat de l'exercice	19 825,33€
Report résultat	72 108,99€
Résultat cumulé au 31/12/2024	91 934,82€

Dépenses d'investissement 2024	
Dépenses	71 265,24€
Recettes	32 648,37€
Résultat de l'exercice	-38 616,87€
Report résultat	123 010,49€
Résultat cumulé au 31/12/2024	84 393,62€

M. Florian BETTENCOURT prend la parole et explique au conseil la réalité des chiffres en investissement, il explique qu'il faut continuer les économies en fonctionnement en 2025 et basculer de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement.

M. Guillaume HAUCHARD explique au conseil que le budget a été effectué par la cours des comptes en 2024 et ceux afin d'imposer un rééquilibrage de la répartition financière au sein de la commune, en quelque sorte une mesure de sauvegarde, le but étant de dégager de l'excédent de fonctionnement afin de pouvoir approvisionner l'investissement. Nous serons encore vigilant en 2025 afin de rationaliser et optimiser les dépenses de fonctionnement et de maintenir ce cap. En plus de cela, la commune à réaliser un excédent en fonctionnement de 19 825,33€.

A l'issue de ces explications M. le Maire propose à M. Marc CHEMIN, doyen de l'assemblée de présider le vote du conseil pour le compte administratif 2024 de la commune, M. le Maire ne participant pas au vote comme le veut la réglementation.

M. Marc CHEMIN demande alors au conseil de voter afin de valider le CA 2024.

A l'unanimité des présents (sans le vote de M. le Maire) le CA 2024 est validé par le conseil. Une feuille d'émargement est mise à la disposition des conseillers.

Le compte de gestion de la commune 2024. DEL 18-03-25-02

M. le Maire expose au conseil avoir reçu de la trésorerie de Lillebonne le compte de gestion 2024 validé par la trésorerie.

Il le présente au conseil et explique que celui-ci est identique au CA de la commune.

M. le Maire propose au conseil de voter pour valider le compte de gestion 2024 de la commune.

A l'unanimité des présents le compte de gestion est validé par le conseil.

Une feuille d'émargement est mise à la disposition des conseillers.

Prévision budget 2025.

M. Guillaume HAUCHARD expose au conseil avoir reçu par le biais de M. le Maire un courrier de M. Bastien CORITON informant la commune que le montant des dotations pour 2025 serait à la baisse. En effet M. Guillaume HAUCHARD explique que la commune de Louvetot à un potentiel fiscal au-dessus de la moyenne départementale ce qui de ce fait engendre moins de dotations pour la commune.

M. Guillaume HAUCHARD affirme qu'il faut éviter de toucher au potentiel fiscal de la commune car cela aurait pour conséquence une augmentation de la fiscalité pour les louvetotais. L'ensemble du conseil acquiesce.

Afin de présenter et valider le budget 2025 le conseil décide de se réunir en réunion de conseil municipal le lundi 31 mars 2025 à 18h00.

Une réunion préparatoire entre les adjoints et le maire est prévue à une date non communiquée à ce jour.

3/Équipement Led traversée du Bourg.

M. Le Maire présente l'avant-projet du SDE76 à propos du changement des lanternes de la traversée du Bourg.

M Bettencourt prend la parole et explique que les montants proposés semblent anormalement élevés. Il se propose donc de rencontrer l'interlocuteur du SDE76 afin de revoir ensemble les montants.

M. le Maire est chargé par le conseil d'organiser cette rencontre.

La décision de l'investissement est reportée ultérieurement.

4/ Agrandissement atelier communal. DEL 17-03-25-03

M. Alain LEGRAND prend la parole et présente au conseil un devis de LCM Terrassement d'un montant de 1596.00€.

Ce devis comprend la création de 6 massifs en béton et d'un chemin d'accès en concassé et géotextile. Les travaux sont prévus afin de faciliter les manœuvres pour le matériel communal. Néanmoins M. Le Maire demande à vérifier avec le service urbanisme de Caux Seine la validité de cette demande de travaux effectué il y a plus de deux ans.

A l'unanimité des présents le devis de LCM Terrassement est validé par le conseil, et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

5/ Devis chauffage et marteau de l'Eglise. DEL 18 -03 -25 -04

M. le Maire présente un devis de GBB à Saint Marie des Champs d'une valeur de 10 272,53€, afin de changer quatre radiants au sein de l'Eglise.

Le conseil échange sur le montant du devis

Dans le but de réduire les coûts et de comparer les prix, le conseil propose d'effectuer si possible un devis, en déplaçant les radiants toujours en état de fonctionnement à l'avant de l'Eglise.

M. le Maire se propose alors de recontacter l'entreprise et de présenter au conseil le devis une fois effectué.

Cependant M. Legrand présente au conseil un devis de l'entreprise BODET d'un montant de 2 690.40€ afin de remplacer le marteau de l'église.

A l'unanimité des présents ce devis est validé par le conseil et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

6/Convention entre l'école de Louvetot et la commune de Bois-Himont. DEL 18-03-25-05

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la commune de Bois-Himont, Louvetot et quatre autres communes.

Cette convention relate l'ensemble des coûts liés à la scolarisation d'enfants résident à Bois-Himont au sein de l'école de Louvetot. Ainsi, cela permettra de mettre en balance les frais de scolarisations avec les couts de location de la salle de Bois-Himont au bénéfice des associations louvetotaise, la commune lors des vœux du maire et le repas CCAS. La mutualisation de moyens devant être équitable pour les deux communes.

A l'unanimité des présents le conseil valide la convention entre la commune de Bois-Himont et la commune de Louvetot, et charge M. le Maire de la bonne exécution de la convention.

7/ Alarme incendie et PPMS Ecole. DEL 18-03-25-06

M. le Maire laisse la parole à M. BETTENCOURT deuxième adjoint en charge de la sécurité des bâtiments communaux Florian BETTENCOURT expose au conseil que depuis l'arrivée de la nouvelle directrice en septembre 2024, deux exercices incendies ont été effectués. Néanmoins l'école ne possède pas le matériel réglementaire pour une alerte intrusion ou une alerte incendie. En effet toutes les salles de classes de l'école ne sont pas équipées de moyens sonore et visuel pour ces deux types d'alerte. A ce jour c'est la directrice qui alerte dans la cours de l'école lors d'une alerte.

Ce point a déjà été évoqué lors de la réunion de conseil du 17 décembre 2024 – del 17-12-24-04.

M. Florian BETTENCOURT présente au conseil un devis de MELPRO :

- alarme incendie : 3615,60€
- alarme PPMS : 2819,83€

Le conseil charge Mr le maire de se renseigner pour d'éventuelles subventions

M. Florian BETTENCOURT propose de faire l'installation afin de réduire les coûts. Cette installation est prévue pour les vacances scolaires du mois d'avril. Mr Marcel Jouen se propose d'aider à l'installation.

Cette dépense est à prévoir en investissement pour 2025.

M. Le Maire précise que le panneau de point de rassemblement est en place.

L'unanimité des présents le conseil valide les deux devis et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

8/ Aménagement de la marre du hameau du Bec de Croc. DEL 18-03-25-07

M. le Maire informe le conseil avoir reçu des bassins versants une confirmation par mail de l'exécution de l'aménagement de la mare dit « du Bec de Croc » pour l'année 2025. Le reste à charge pour la commune sera à hauteur de 20% du montant prévisionnel estimé à 6500€ TTC soit 1300€TTC à la charge de la commune.

Il est également précisé que l'entretien de la marre sera entièrement à la charge du propriétaire.

De plus le technicien des bassins versants projette la mise en place d'une ou plusieurs fascines au Hameau de Vieux Louvetot. Le montant prévisionnel est de 3500€TTC par ouvrage avec un reste à charge de 10% pour la commune soit 350€.

A l'unanimité des présents le conseil valide la mise en place de cet aménagement et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

9/ Matériel informatique. DEL 18-03-25-08

M. Alain LEGRAND, laisse la parole à M. Florian BETTENCOURT concernant des devis effectuer par le service informatique de Caux Seine Agglo, service auquel la commune adhère depuis l'année dernière.

Un investissement dans un PC portable est à envisager au pour le secrétariat. Le devis est de 1445.63€, il comprend un ordinateur portable, deux écrans, une sacoche de transport, un clavier, une souris et une station d'accueil.

Le second devis présenté par M. Florian BETTENCOURT est l'achat d'un serveur de stockage en réseau appelé un NAS afin de pouvoir stocker en réseau l'intégralité des données de la Mairie. Ce devis est d'un montant de 463.19€

A l'unanimité des présents les deux devis présentés sont validés par le conseil.
Et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

10/ Fuite d'eau et réparation fenêtre de l'école. DEL 18-03-25-09

M. Le Maire explique au conseil qu'une fenêtre dans une classe doit être réparée et qu'un devis de l'entreprise MANSOIS d'un montant de 1320€ a été effectué.

Mme Noémie LUCE, prend la parole et regrette que la commune ne fasse pas des devis afin de changer les fenêtres et de voir le montant des subventions qui pourrait être allouées à la commune pour ce projet.

M. le Maire répond qu'il a demandé à l'entreprise MANSOIS et que les fenêtres sont en double vitrage et qu'il n'est pas urgent de changer toutes les fenêtres.

Le conseil procède au vote afin de valider le devis.

Contre : Mme Noémie LUCE

Pour : Alain LEGRAND, Guillaume HAUCHARD et sa procuration, Florian BETTENCOURT et sa procuration, Patrice FOYER, Marc CHEMIN, Alexandre BRUBION, Marcel JOUEN et sa procuration.

A la majorité des présents le devis est validé par les membres du conseil, et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision

11/ Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire informe le conseil que les commissaires désignés en début de mandat devront se réunir avant le 11 avril 2025 afin participer à cette commission communale.

Une date est donc fixée au lundi 31/03/2025 à 19h30.

Les convocations seront transmises prochainement.

12/ Présentation du centre de loisirs été 2024. DEL 18-03-25-10

Mme Noémie LUCE, 4^{ème} adjointe à la commune de Louvetot prend la parole et présente à l'ensemble du conseil des éléments nouveaux concernant l'organisation du centre de loisirs pour l'été 2024.

Elle explique avoir rencontré en mairie avec M. le Maire la présidente de l'association « sans prétention » qui s'occupe de la gestion et de l'organisation totale concernant le centre de loisir. Mme Noémie LUCE expose le fait que cette association s'occupe de l'organisation totale du centre de loisirs, des inscriptions, au recrutement jusqu'à la facturation.

Le centre de loisirs sera ouvert 3 semaines cet été du 08h00 à 18h00, il n'y aura donc pas de garderie et la commune sera toujours en convention avec la commune de Maulévrier Sainte Gertrude.

Le coût par semaine sera de 1200€/semaine d'ouverture de centre. Cette somme sera partagée avec la commune de Maulévrier-Sainte-Gertrude au prorata du nombre d'enfant inscrit par commune.

	Estimé
Coût prévisionnel pour les 2 communes	8300€
Part estimée pour Louvetot	5400€
Dont Prise en charge	
5€/ enfants	2280€
Séjour 60€ par enfant	780
Prestation de service	2340

Coût pour les parents : Entre 9€ et 14€ selon le coefficient familial par jour (repas, goûter, accueil de 8h à 18h00 compris), au lieu de 14€ à 19€ avec la prise en charge de la commune.

A l'unanimité des présents le conseil valide cette nouvelle gestion et organisation du centre de loisirs 2025 et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

13/ Défense incendie du Vieux Louvetot.

M. Alain LEGRAND, laisse la parole à M. Guillaume HAUCHARD premier adjoint.

M. Guillaume HAUCHARD a pu rencontrer le propriétaire du terrain sur lequel la commune souhaite installer une poche de 120m3 pour la défense incendie du vieux Louvetot.

Lors de cette rencontre un accord a été trouvé entre le propriétaire et la commune et une convention tacite de 5 ans sera mise en place.

Au vu de cette convention, M. Guillaume Hauchard propose d'installer une citerne souple posée en surface plutôt qu'une cuve enterrée plus onéreuse et plus contraignante dans l'hypothèse où la convention prendrait fin et qu'il faudrait remettre le terrain et le sous-sol en état. L'ensemble du conseil valide l'option de la citerne souple.

M. Guillaume HAUCHARD présente deux devis.

Le premier concernant l'achat de la citerne souple de 120m3.

Le second concernant un prévisionnel théorique pour le terrassement et la pose d'un géotextile afin d'y apposer la citerne souple.

A ces devis il faudra y ajouter l'achat de la clôture nécessaire à protéger l'ouvrage.

L'enveloppe global prévisionnel pour ce projet devrait être entre 6000 et 10000 €.

M. Guillaume HAUCHARD informe le conseil que des demandes de subventions sont à faire.

M. Alain LEGRAND reprend la parole et informe le conseil que M. Bastien CORITON peut aider la commune lors des demandes de subventions.

M. Marc CHEMIN demande si le SDIS 76 est en capacité de remplir la citerne souple. M. Guillaume HAUCHARD répond avoir aussi pensé à cette alternative et qu'il posera la question au SDIS 76 prochainement.

M. Guillaume HAUCHARD propose d'affiner au plus juste les devis afin de pouvoir faire les demandes de subventions.

14/Renouvellement de contrat avec le SDE76. DEL 18-03-25-11

M. Alain LEGRAND, laisse la parole à M. Florian BETTENCOURT, 2^{ème} adjoint.

M. Florian BETTENCOURT explique au conseil que les tarifs d'électricité proposé par le SDE 76 sont avantageux. En effet, le fait de mutualisé plusieurs communes permet au SDE 76 de proposer une meilleure tarification.

M. Florian BETTENCOURT précise que la commune était déjà adhérente et que la prochaine adhésion débutera en 2026 et jusque 2029.

A l'unanimité des présents le conseil valide le renouvellement à l'adhésion du SDE76 et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

15/ Indemnités IFSE/CIA. DEL 18-03-25-12

M. Le Maire informe le conseil que les agents de la commune peuvent bénéficier d'indemnité mensuelle et annuelle. La commune à effectuer la demande de RIFSSEP en début d'année auprès de la CST du CDG76.

M. Alain LEGRAND et M. Florian BETTENCOURT présentent alors les montants proposés pour les agents de la commune.

Nom de l'agent	CIA (1fois/an)	IFSE (tt les mois)
<i>Isabelle LELIEVRE</i>	600€	214,63€
<i>Charlène BISSON</i>	600€	15€
<i>Sandra FOYER</i>	600€	15€
<i>Yves BOUTIN</i>	60€	15€
<i>Christophe DAVID</i>	600€	15€
<i>Marie-Claude HONORÉ</i>	180€	0€
<i>Anaïs BENTAJOU--SOREL</i>	0€	15€
<i>Sonia MARECHAL</i>	600€	15€

L'unanimité des présents le conseil valide les montants ci-dessus et charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

Questions diverses.

Drapeau Association des Amis des Anciens Combattants :

M. Legrand expose la demande d'une subvention exceptionnelle pour le renouvellement de leur drapeau.

M. Marc CHEMIN trésorier de l'association présente les deux devis réalisés pour un montant de 1314€ et de 1140€.

Une discussion à lieu, M. Hauchard demande si cet investissement peut aussi être subventions par les associations d'Anciens Combattants.

Le renseignement sera pris par le président de l'association.

Les fleurs pour la commune :

M. le Maire propose aux membres du conseil de mettre cette année des plantes vivaces aux entrées de la commune. Les plantes vivaces demandent moins d'entretien ce qui permettra à l'agent communal de mieux gérer son temps et de continuer à entretenir la commune dans de bonnes conditions.

Concernant les autres fleurs de la commune M. Alain LEGRAND informe le conseil avoir lui-même acheter le terreau et faire lui-même les semis concernant les autres fleurs qui fleuriront la commune.

Brotonne Service :

M. Alain LEGRAND revient sur le fait que l'année dernière la commune a reçue beaucoup de plainte d'habitant concernant l'entretien de celle-ci. Afin de rattraper le retard un personnel de Brotonne Service est venu en renfort à la commune pendant plusieurs mois.

M. Alain LEGRAND propose alors au conseil de reprendre ce même personnel via Brotonne Service pendant un mois. Le tarif tout compris pour ce personnel est de 21€/heure.

M. Alain LEGRAND demande si le conseil valide cette idée.

M. Guillaume HAUCHARD et M. Florian BETTENCOURT ne sont pas d'accord. Ils valident l'excellent travail fournis par les agents mais ils souhaitent faire des devis afin de chiffrer le coût financier d'employer une entreprise pour les tailles de haies et les entretiens des bassins. Ce qui permettrait de libérer du temps pour l'agent technique actuel.

En effet M. Guillaume HAUCHARD rappelle que la sécurité de l'employé communal est à prendre en compte et que certaines tâches comme les entretiens des bassins doivent être fait à deux.

M. le Maire informe le conseil que des devis seront fait.

PLUi :

M. Alain LEGRAND informe le conseil que le PLUi ne sera sans doute pas en place d'ici la fin d'année 2025. Le SCOT risque d'être modifié ainsi que le ZAN.

M. Guillaume HAUCHARD rappelle que les enquêtes publiques organisées par Caux Seine Agglo sont ouvertes au public et qu'elles servent à informer et recenser les problématiques des usagers.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00.

Le Maire

Signé le : 01 AVR. 2025
Alain LEGRAND



Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 28 MAR. 2025
Guillaume HAUCHARD